



République Française
Ville de Clamecy

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du mercredi 26 juin 2024 à 18 h

Le jour de la séance, 27 conseillers étaient en exercice. Les convocations ont été adressées le 19 juin 2024.

Étaient présents : M. BOURDOUNE, Mme CIUDAD-KADI, M. TEXIER, Mme TAUPENOT-MUGNIER, M. MAGNIEN, Mme DUQUE, Mme FAULE, Mme MEFTAH, M. GIRAULT, Mme DIMPRES, M. DAPOIGNY, Mme LOISEAU-MONFOURNY, Mme CHRETIEN-BRION, M. BOICHE, Mme EL MOUTTAKI-CAVALLI, Mme LAMY, Mme MAILLARD, M. MECHIN, M. GUIBERT et M. SANDRAS.

Conformément à l'article L 2120.20 du Code Général des Collectivités Territoriales, M. GATEAU et M. Alain DEDIANNE avaient donné respectivement procuration à M. TEXIER et M. BOURDOUNE.

Absents : M. CHOLET, Mme LEPINASSE et M. PARDANAUD.

Excusés : M. Mickaël DEDIANNE, M. CARVOYEUR.

Secrétaire de séance : Mme Nicole LOISEAU-MONFOURNY.

N° 2024-083 : PISCINE MUNICIPALE : RÉVISION DE TARIFS

Le Conseil municipal, après délibération, à l'unanimité (2 abstentions),

- DECIDE d'appliquer les tarifs suivants pour la piscine municipale à compter du 1^{er} septembre 2024 :

TARIFS INDIVIDUELS	Habitants Clamecy		Habitants Extérieurs	
	Été	Hiver	Été	Hiver
ENTREES				
- 6 ans	Gratuit	Gratuit	Gratuit	Gratuit
- 16 ans	Gratuit	Gratuit	2 €	1 €
Adultes	Gratuit	Gratuit	4 €	2 €
ABONNEMENTS				
Enfants	Gratuit	Gratuit	20 € (15 entrées)	20 € (30 entrées)
Adultes	Gratuit	Gratuit	40 € (15 entrées)	40 € (30 entrées)
COURS NATATION				
Abonnement trimestre	Gratuit		60 € (1 séance ½ h par semaine)	
ECOLE DE NATATION	40 €		80 €	
aisance aquatique	Annuel		Annuel	
AQUAGYM				
1 séance	4 €		6 €	
Abonnement trimestre	30 €		60 €	
Abonnement annuel	60 €		120 €	
REMISE EN FORME				
Entrée remise en forme	3 €		5 €	
Abonnement	30 € (15 entrées)		50 € (15 entrées)	

TARIFS COLLECTIFS	Séance	
Centre de loisirs	20 €	Groupe de 10 pers (dont 1 accompagnateur)
Natation scolaire		
Ecoles maternelles ou primaires Clamecy	Gratuit	
Ecoles maternelles ou primaires extérieures	100 €	
Collèges	100 €	
Mise à disposition bassin activités association ou établissements scolaires	20 €	activité associative comme un centre de loisirs

Suivent les signatures.



Nicolas BOURDOUNE
Maire